

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 27 février 2020 à 10 h 00
au siège de la Communauté situé au
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

SONT PRÉSENTS

Mme Valérie Plante, présidente

M. Robert Beaudry	M. Normand Marinacci
M. Pierre Brodeur	M. Beny Masella
M. Pierre Charron	Mme Lise Michaud
M. Yves Corriveau	Mme Suzie Miron
M. Marc Demers	M. Martin Murray
Mme Chantal Deschamps	M. Sylvain Ouellet
Mme Aline Dib	M. Guy Pilon
M. Benoit Dorais	Mme Magda Popeanu
Mme Christiane Gosselin	M. Giovanni Rapanà
M. Yannick Langlois	M. Edgar Rouleau
M. François Limoges	M. Guillaume Tremblay
	Mme Maja Vodanovic

N'ONT PU ASSISTER

M. Martin Damphousse, M. Jérôme Normand*, Mme Sylvie Parent* et
M. Richard Perreault

Le directeur général, M. Massimo Iezzoni, le secrétaire de la
Communauté, Me Tim Seah, et la secrétaire suppléante, Me Guylaine
Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 20 février 2020.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10h05.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

PRÉSENTATIONS

Plan stratégique de développement du transport collectif. (HUIS CLOS)

Projet pilote de résilience en zone inondable – Ville de Deux-Montagnes

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

SUIVIS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- État des lieux et mesures de la Communauté concernant le pourtour du Grand Montréal en matière d'aménagement de transport collectif.
- Programme de compensation des municipalités rurales.

DÉPÔT D'UN ACTE DE NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Résolution numéro 2019-11-205 du conseil de la MRC de Thérèse-de-Blainville désignant M. Richard Perreault, maire de la Ville de Blainville, à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, à compter du 14 janvier 2020 jusqu'au terme de son mandat actuel à titre de maire.

CC20-001

OBLIGATION POUR LES MUNICIPALITÉS À CÉDER GRATUITEMENT UN IMMEUBLE À UN CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE POUR LA CONSTRUCTION OU L'AGRANDISSEMENT D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Adoptée unanimement

Attendu que l'une des principales missions de l'État québécois est d'assurer aux citoyennes et aux citoyens l'accès à des services éducatifs de qualité ainsi qu'à un environnement d'apprentissage qui leur permet de développer pleinement leurs compétences et d'exploiter leur potentiel;

Attendu que depuis 1995, l'aide financière allouée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire, dans le cadre de mesures d'ajout d'espace, ne prend pas en considération les sommes nécessaires à l'acquisition d'un terrain;

Attendu que la Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires obligera désormais les municipalités à céder gratuitement un immeuble à un centre de service scolaire pour la construction ou l'agrandissement d'un établissement scolaire;

Attendu que les municipalités ont été reconnues par le gouvernement du Québec comme des gouvernements de proximité, dont les conseils municipaux sont élus, responsables et imputables, et qu'ils possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner et qu'en conséquence le gouvernement du Québec aurait dû les consulter sur ses intentions avant d'adopter les nouvelles dispositions législatives prévues à cette loi;

Attendu que ces nouvelles dispositions législatives ont pour effet de transférer aux municipalités des dépenses de l'État qui dispose, contrairement aux villes, des sources de revenu appropriées pour assurer le financement de l'éducation;

Attendu que dans le Plan québécois des infrastructures 2019-2029, une somme de 1,1 milliard de dollars est consacrée à des projets majeurs dans la région métropolitaine de Montréal et ailleurs au Québec, visant la construction et la rénovation d'écoles primaires et secondaires au cours des prochaines années afin de répondre aux besoins les plus criants.

Attendu que plus d'une centaine d'écoles seront construites sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal d'ici 2029;

...3/

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Attendu que les municipalités sont responsables de l'aménagement de leur territoire et qu'à ce titre, elles collaborent avec les centres de services scolaires pour identifier les terrains susceptibles d'accueillir les nouveaux établissements scolaires tout en veillant à assurer la cohérence de leur développement, incluant la protection des espaces verts et naturels.

Attendu que depuis les années 2000, on constate une augmentation importante du prix des terrains sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

Attendu que ce transfert des dépenses du gouvernement du Québec vers les municipalités de la Communauté, estimé à plus de 650 M\$ pour les dix prochaines années, aura un impact direct sur le compte de taxe foncière des citoyennes et des citoyens du Grand Montréal;

Attendu que l'État assume le coût d'acquisition des terrains nécessaires dans l'exercice de ses autres missions, notamment celle de la santé;

Attendu les nombreuses représentations de l'Union des municipalités du Québec au cours des derniers mois à l'égard de cet enjeu;

Il est résolu :

D'appuyer l'Union des municipalités du Québec et de demander au gouvernement du Québec de surseoir à sa décision d'obliger les municipalités à céder gracieusement leurs terrains pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires et de prévoir dans le PQI 2020-2029 et dans son prochain budget, à l'instar de ce qui se fait pour les autres infrastructures nécessaires aux missions de l'État, les sommes nécessaires pour l'acquisition des terrains requis pour la construction ou l'agrandissement d'établissements scolaires dont les coûts, joint au tableau ci-joint pour faire partie intégrante de la présente résolution, sont estimés à plus de 650 M\$.

CC20-002

PACTE FISCAL MÉTROPOLITAIN SUR LE TRANSPORT COLLECTIF

PROPOSÉ PAR : Mme Valérie Plante

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

Il est résolu d'entreprendre les démarches auprès du Gouvernement du Québec dans le but de conclure un pacte fiscal métropolitain sur le transport collectif en collaboration avec l'Autorité régionale de transport métropolitain et de mandater le directeur général afin qu'il puisse représenter la Communauté dans le cadre des négociations à cette fin.

CC20-003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Deschamps

APPUYÉ PAR : M. Benoit Dorais

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CC20-004 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2019

PROPOSÉ PAR : M. Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : M. Giovanni Rapanà

Il est résolu d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2019.

CC20-005 PROGRAMME DE PARTAGE DE LA CROISSANCE DE L'ASSIETTE FONCIÈRE DE LA COMMUNAUTÉ

Vu la recommandation numéro du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-010 adoptée à sa séance du 23 janvier 2020,

PROPOSÉ PAR : M. Guillaume Tremblay

APPUYÉ PAR : M. Yves Corriveau

Il est résolu d'adopter le règlement modifiant le règlement numéro 2004-24 sur le programme de partage de la croissance de l'assiette foncière afin d'ajuster les taux pour l'année 2020 conformément aux prévisions budgétaires adoptées par le Conseil le 14 novembre 2019.

CC20-006 PROJET DE MODIFICATION AMENDÉ DU PLAN METROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

Vu la recommandation numéro du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-024 adoptée à sa séance du 13 février 2020,

PROPOSÉ PAR : Mme Suzie Miron

APPUYÉ PAR : Mme Magda Popeanu

D'adopter le projet de modification amendé du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles et de le transmettre à la Société québécoise de récupération et de recyclage pour compléter l'analyse de conformité.

CC20-007 APPROBATION DU PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS 2020-2029 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL, VOLET MÉTRO

Vu la recommandation numéro CTR 20-08 de la commission du transport adoptée à sa séance du 4 février 2020 et celle du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-030 adoptée à sa séance du 13 février 2020,

PROPOSÉ PAR : Mme Christiane Gosselin

APPUYÉ PAR : M. Sylvain Ouellet

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal, le volet métro du programme des immobilisations 2020-2029 de la Société de transport de Montréal.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

- CC20-008 RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LA
GESTION CONTRACTUELLE DE LA COMMUNAUTÉ
- Vu la recommandation numéro du comité exécutif sous la résolution
numéro CE20-013 adoptée à sa séance du 23 janvier 2020,
- PROPOSÉ PAR : Mme Suzie Miron
- APPUYÉ PAR : Mme Magda Popeanu
- Il est résolu de prendre acte du Rapport 2019 concernant l'application du
« Règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle » de la
Communauté métropolitaine de Montréal.
-
- CC20-009 ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF
AGRICOLE EN 2019
- Vu la recommandation numéro du comité exécutif sous la résolution
numéro CE20-015 adoptée à sa séance du 23 janvier 2020,
- PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron
- APPUYÉ PAR : M. François Limoges
- Il est résolu de prendre acte du tableau des activités des commissions
permanentes et du comité consultatif agricole pour l'année 2019.
-
- CC20-010 NOMINATION À LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro
CE20-031 adoptée à sa séance du 13 février 2020 ainsi que celle de la
MRC Thérèse-de-Blainville,
- PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron
- APPUYÉ PAR : M. Guillaume Tremblay
- Il est résolu de nommer comme membre à la commission du
développement économique, équipements métropolitains et finances, M.
Richard Perreault, maire de Blainville, au poste de vice-président à la
Commission du développement économique, équipements métropolitains
et finances en remplacement de Mme Marlène Cordato.
-
- CC20-011 NOMINATION À LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
- Vu la recommandation de la Ville de Longueuil,
- PROPOSÉ PAR : M. Pierre Brodeur
- APPUYÉ PAR : M. Martin Murray
- De nommer à la commission de l'aménagement, M. Éric Bouchard,
conseiller municipal de la Ville de Longueuil, comme membre, en
remplacement de M. Éric Beaulieu.
-

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.

Commentaires de M. Robert Beaudry, porte-parole de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances:

- M. Robert Beaudry, fait l'état de l'avancement des travaux sur le prochain Plan métropolitain de développement économique (PMDE).

Commentaires de M. Denis Martin, président de la Commission du transport:

- M. Denis Martin, fait état de l'avancement des travaux sur les effets de débordements.

Documents déposés

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 5 décembre 2019.
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 23 janvier 2020.
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 février 2020.
- Lettre du 16 décembre 2019 de M. Dan Thompson, de la Commission de planification de la rivière des Outaouais concernant l'importance des mesures de régularisation du bassin versant de la rivière des Outaouais.
- Liste des contrats au 14 février 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 11h51.

Les résolutions numéros CC20-001 à CC20-011 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire

* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Jérôme Normand et Mme Sylvie Parent ont motivé leur absence au sens du règlement sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.

ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 27 février 2020

Période de questions des citoyens

NOM	SUJET DE L'INTERVENTION
M. Matthew Chapman, Coalition Climat Montréal	Budget carbone concernant la réduction des gaz à effet de serre.
M. Lucien Pigeon, citoyen	Rôles des villes concernant le leadership dans la lutte contre les changements climatiques. <i>M. Pigeon a déposé séance tenante, le libellé de sa question.</i>
M. Bruce Walker, STOP	Subvention pour le programme de l'assainissement de l'air.
M. Normand Beaudet et M. Jacques Benoit, du groupe Mobilisation	Urgence climatique <i>M. Beaudet et M. Benoit ont déposé séance tenante, le libellé de leur question.</i>
M. Derek Paul, Coalition Climat Montréal	Création d'emplois en lien avec la réduction des gaz à effet de serre.

Ce procès-verbal n'a pas été approuvé.